



Horti-Pôle Evreux
Formations Nature et Paysage
Apprentissage Formation Continue

FORMATIONS EN AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE
Travaux des aménagements Paysagers (niveau 3)
(CODE RNCP 15 156 – CODE CPF 240 247)

BREVET PROFESSIONNEL
Aménagements Paysagers (niveau 4)
(CODE RNCP 34 214 – CODE CPF 241 861)

Diplôme en Unités Capitalisables (UC) - Délivré par le Ministère de l'Agriculture

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Préparer votre reconversion professionnelle en,...

- ✧ Améliorant vos compétences professionnelles.
- ✧ Obtenant une qualification et un diplôme dans le secteur du paysage.
- ✧ Acquéran les connaissances techniques en Aménagements Paysagers, pour accéder à l'emploi.

CONTENUS DE FORMATION

BP Aménagements Paysagers	BPA Travaux des Aménagements Paysagers
<p>UC 1 (<i>Bloc de compétences n° 34214BC01</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager. <p>UC 2 (<i>Bloc de compétences n° 34214BC02</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement. <p>UC 3 (<i>Bloc de compétences n° 34214BC03</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser les travaux d'entretien des végétaux <p>UC 4 (<i>Bloc de compétences n° 34214BC04</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser les travaux de mise en place des végétaux <p>UC 5 (<i>Bloc de compétences n° 34214BC05</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place des infrastructures 	<p>UNITÉS CAPITALISABLES DU DOMAINE GÉNÉRAL</p> <p>UC G1 (<i>Bloc de compétences n° 15156BC01</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Communication, mathématiques et informatique. <p>UC G2 (<i>Bloc de compétences n° 15156BC02</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Economie, gestion, droit du travail <p>UC G3 (<i>Bloc de compétences n° 15156BC03</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Santé, sécurité, environnement <p>UNITÉS CAPITALISABLES D'OPTION</p> <p>UC O1 (<i>Bloc de compétences n° 15156BC04</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Agronomie, biologie végétale, reconnaissance des végétaux <p>UC O2 (<i>Bloc de compétences n° 15156BC05</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bases scientifiques des matériels et équipements <p>UNITÉS CAPITALISABLES DE SPÉCIALITÉ</p> <p>UC S1 (<i>Bloc de compétences n° 15156BC06</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien des espaces verts <p>UC S2 (<i>Bloc de compétences n° 15156BC07</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création des espaces verts <p>UC S2 (<i>Bloc de compétences n° 15156BC08</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utilisation du matériel en sécurité
<p>UC 6 / UCARE (<i>Bloc de compétences n° 34214BC06</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'adapter à des enjeux professionnels particuliers 	<p>UCARE 1 ET 2 : (<i>Bloc de compétences n° 15156BC09/ BC10</i>) : Contenu élaboré avec la profession</p>

Le contrôle continu permet d'obtenir le diplôme, quand toutes les UC sont acquises
Le candidat conserve le bénéfice des unités acquises pendant 5 ans

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES,...

- ✧ En présentiel, travaux pratiques, travaux individuels et de groupe, réalisation de chantiers,...



CFPPA HORTI-PÔLE
EVREUX
6, rue Georges Politzer
– BP 3523 –
27035 Evreux Cedex

☎ 02.32.28.53.94
☎ 02.32.28.76.84

cfppa.evreux@educagri.fr
www.eapevreux.fr

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Etablissement Public
Local d'Enseignement et
de Formation
Professionnelle Agricole
d'Evreux

BREVET PROFESSIONNEL AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS :

- ✦ Entrée – sortie permanente
- ✦ Formation de 1055h entre Septembre à Juin (Réduction du parcours sous certaines conditions)
- ✦ 642 heures en centre et 413 heures en entreprise, 35 heures par semaine

BREVET PROFESSIONNEL TRAVAUX DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS :

- ✦ Entrée – sortie permanente
- ✦ Formation de 1216 h de Septembre à Juin (Réduction du parcours sous certaines conditions)
- ✦ 803 heures en centre et 413 heures en entreprise, 35 heures par semaine

CONDITIONS GÉNÉRALES

✦ **STATUT DES APPRENANTS :** Stagiaires de la formation professionnelle

✦ **CONDITIONS D'ADMISSION :**

- Être âgé(e) de plus de 18 ans
- Être demandeur d'emploi ou bénéficiaire d'un C.P.F de transition
- Justifier d'au moins une année d'expérience professionnelle
- Satisfaire à l'entretien de motivation et aux tests organisés par le centre (pré requis : être titulaire d'un diplôme de niveau 3 minimum, pour une entrée en BP / Avoir suivi la scolarité complète du collège, pour une entrée en BPA).

✦ **INSCRIPTIONS :** Directement auprès du CFPPA

✦ **CONDITIONS MATÉRIELLES :**

- Rémunération possible suivant législation en vigueur.
- Pas de frais de formation
- Logement possible au Centre.

LES MÉTIERS DU PAYSAGE

✦ **L'AGENT D'ENTRETIEN D'ESPACES VERTS :** maîtrise et exécute l'entretien courant des espaces verts, Il réalise la tonte des pelouses, la taille des haies et arbustes, le ramassage des feuilles, le débroussaillage,... Il apporte également les soins aux végétaux (arrosage, désherbage...) (*BPA-CAPA-Titre Professionnel*).

✦ **L'OUVRIER PAYSAGISTE** est qualifié dans l'aménagement des espaces verts, il prépare les sols, donne les soins aux végétaux et participe aux travaux de création et d'entretien. (*BPA-CAPA- Titre Professionnel*)

✦ **LE TECHNICIEN PAYSAGISTE :** réalise les jardins et espaces verts en se conformant aux plans du paysagiste. (*BTS—Bac pro*)

✦ **L'ARCHITECTE** qui connaît l'ensemble des végétaux, dessine, réalise et entretient pelouses, massifs d'arbres ou de fleurs autour des habitations, des routes, des parcs ornementaux publics ou privés... (*Ingénieur—BTS*)

CHIFFRES CLÉS,...

- ✦ Taux de réussite à l'examen (2020) : BPA TAP = 100% / BP AP = 100%
- ✦ Taux d'insertion à 6 mois (décembre 2019) : BPA TAP = 67% ↘ BP AP = 71%
- ✦ Taux de satisfaction (filière 2019-2020) = 94.7% de satisfaits ou très satisfaits

CFPPA Horti-Pôle Evreux

6, rue Georges Politzer – BP 3523 – 27035 Evreux Cedex

☎ 02.32.28.87.61 (standard) – 02.32.28.53.94 (ligne directe)

☎ 02.32.28.76.84

cfppa.evreux@educagri.fr - www.eapevreux.fr

Contact administratif : Mme Voisin

Contact pédagogique : Mme Terrien



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION



Union européenne
Fonds social européen

Formation
financée par la
Région

